# L'économie numérique, parlons-en!

L'« Economie numérique » est une évolution de la « Nouvelle Economie » des années 90. Le Sénégal peut, sous certaines conditions, tirer pleinement profit de ce concept. Afin d'en faire un catalyseur pour le développement économique, social du pays, l'Etat devrait :

- Procéder à un aménagement numérique du territoire national en créant les conditions de développement des infrastructures des télécommunications, y compris en mobilisant les ressources publiques et en incitant au très haut débit et à la fibre optique ;
- Transformer la promesse technologique en progrès économique, social, démocratique et environnemental en mettant en place, entre autres, des pôles de compétitivité et d'innovation;
- Familiariser les citoyens aux possibilités offertes par les technologies numériques à travers la modernisation des services publics (e-administration).

Pour ce faire, compte tenu des enjeux, des ressources publiques à mobiliser et du processus de modernisation des entreprises et de l'administration, l'Etat du Sénégal pourrait créer un Conseil National de l'Economie Numérique (CNEN) présidé par le Premier Ministre ou à défaut par le Ministre en charge de l'Economie et un Comité de Pilotage (CP) présidé par le Ministre en charge de l'Economie Numérique.

Concept très en vogue ces dernières années dans le monde et depuis quelques temps au Sénégal, l'économie numérique anime aujourd'hui beaucoup de débats et de discussions de salons dans notre pays. De la littérature abondante et parfois controversée sur la définition de l'économie numérique, je retiens celle de Laurent Cohen Tanugi¹ qui définit l'économie numérique comme « la nouvelle économie de l'information et de la communication, qui regroupe les télécommunications, l'audiovisuel et les industries de l'information, tous secteurs qui sont recomposés par le phénomène de la convergence numérique et par les normes IP ». De manière très simple, l'économie numérique peut se définir par analogie à l'économie ordinaire comme celle qui se déroule sur Internet. Sa naissance est consécutive à certaines mutations sociales, technologiques, politiques.

Ce texte, construit en trois parties, tente dans un premier temps d'expliquer l'origine du concept. Ensuite, les enjeux majeurs de l'économie numérique pour le Sénégal sont présentés. Enfin, en dernier lieu, compte tenu de notre écosystème, une forme de modalités d'élaboration et de gouvernance de la stratégie et du plan d'action est proposée.

#### 1. Genèse

Le concept « *Economie numérique* » est le résultat d'un long processus qui a débuté dans les années 90. Ce concept a progressivement mué pendant presque trois (3) décennies pour prendre l'aspect et la dimension qu'on lui connait actuellement. De cette évolution, nous retenons trois grandes phases. En effet, connu sous le vocable de « *Nouvelle Economie* » au début des années 90, le concept s'est dans un premier temps transformé en « *Economie de l'information et du savoir* » pour donner aujourd'hui sa vocation actuelle d' « *Economie numérique* ». Il est, à mon avis, important de passer en revue ces trois concepts pour mieux apprécier l'évolution dans le temps du champ d'application et de son importance actuelle dans un monde globalisé, tant ses impacts économiques, sociaux, culturels, environnementaux, sociétaux, bref dans la vie tout court sont colossaux.

S'agissant de la « *Nouvelle Economie* », à vrai dire, ce terme apparu dans les années 90 était intimement lié à l'informatique et ce que l'on a appelé pendant plusieurs années la bulle Internet. En effet, le contexte de l'époque est marqué par le développement fulgurant de plusieurs sociétés de services en informatique, appelées SSII et de gigantesques perspectives pour ces entreprises dans un environnement marqué par

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Avocat français, auteur de l'ouvrage « Le Nouvel Ordre Numérique » - Odile Jacob 1999

l'approche du « Bug de l'an 2000 ». Ces entreprises parviennent quasiment en phase de démarrage, contre toute logique du management des organisations, à s'introduire en bourse. Ce fût le début du phénomène des start up et des stock-options. Cette période pendant laquelle le lancement d'une nouvelle entreprise ne nécessite quasiment aucun apport en capital, d'importants moyens financiers sont mis à la disposition des créanciers sans véritable contrôle ni contrepartie correspond à la naissance du concept de « Nouvelle Economie ». Il est évident qu'avec le recul, qu'il n y a eu point de nouvelle économie, au sens propre du mot, la théorie économique n'ayant pas véritablement changé. Tout au plus, le comportement de quelques agents économiques a changé (banquiers, sociétés de bourse, investisseurs, employés, agences de notation, autorités de contrôle des marchés financiers, etc.). La bulle finit par éclater, tant la spéculation avait fini par gangréné le secteur de l'informatique et des télécommunications. Les conséquences de l'éclatement de la bulle informatique portent principalement sur la faillite de nombreuses entreprises à travers le monde, sous la forme d'un krach boursier, dont les répercussions finiront, à l'époque, par toucher l'économie réelle.

Concernant « l'Economie de l'information et du savoir », son origine remonte au Sommet Mondial de la Société de l'Information (SMSI) qui s'est tenu en deux phases, à Genève en 2003 et Tunis à 2005. Ce sommet, organisé par les Nations Unies par le biais de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT), a jeté les bases d'une Economie de l'information et du savoir. En effet, déjà dans la déclaration de principes de 2003, il est fait mention de la volonté des peuples du monde de « développer une société de l'information dans laquelle chacun a la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser, et de partager l'information et le savoir et dans laquelle les individus, les communautés et les peuples puissent ainsi mettre en œuvre toutes leurs potentialités en favorisant leur développement durable et en améliorant leur qualité de vie, conformément aux buts et aux principes de la charte des Nations Unies ainsi qu'en respectant pleinement et en mettant en œuvre la Déclaration universelle des droits de l'homme »<sup>2</sup>.

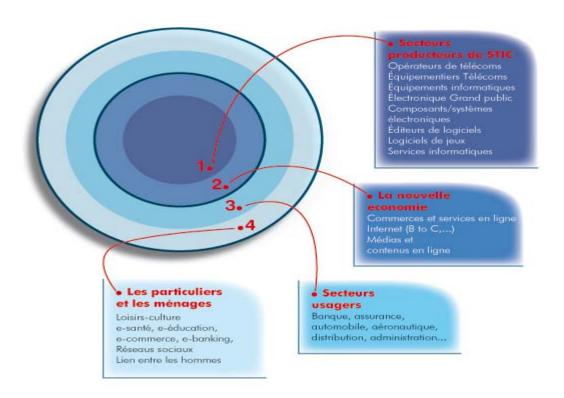
C'est ainsi qu'à partir de 2003, et prenant appui sur le SMSI, toutes les nations, avec toutefois des fortunes diverses, se sont lancées dans la course pour construire « leur » Economie de l'information et du savoir. Des investissements colossaux et des plans d'actions nationaux cohérents avec les objectifs déclinés dans « l'Agenda de Tunis » - la feuille de route issue lors de la deuxième phase du SMSI – ont permis à de nombreux pays, en particulier ceux du nord, de l'Asie, du Maghreb, de l'Afrique anglophone de réaliser de grandes avancées.

-

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> SMSI – Genève 2003 – Déclaration de principes – Construire la société de l'information : un défi mondial pour le nouveau millénaire

En relation avec les actions menées, le bon comportement du secteur des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), même pendant la crise financière et économique mondiale après 2008, a permis d'élargir de nouveau le concept pour donner ce qu'il convient d'appeler aujourd'hui « l'Economie numérique ».

En vérité, l'économie numérique est une expression qui couvre des réalités très différentes selon les auteurs, d'autant que cette dénomination a évolué au cours des années. Loin de se limiter, de manière très réductrice au seul secteur des TIC, le concept prend en compte l'ensemble des secteurs d'activités qui s'appuient sur les TIC, producteurs comme utilisateurs avec des objectifs qui peuvent être beaucoup plus larges que le seul but d'accroître leur productivité. (*Cf. graphiques sur les acteurs de l'économie numérique*)



Les acteurs de l'économie numérique

Source : « l'impact de l'économie numérique » - revue Sociétal n°73, 1er trimestre 2011

### 2. Les enjeux de l'économie numérique

Nouvelle économie, économie de l'information et du savoir, économie numérique, depuis une trentaine d'années, visent à mettre l'accent sur les incidences économiques et sociales de l'introduction des technologies de l'information et du savoir.

Il ne fait plus guère de doute, aujourd'hui, que nos économies et nos sociétés ne peuvent plus se passer de ces technologies. La « numérisation » traduit l'irruption des TIC dans le processus non seulement de production mais également de consommation, avec une offre de plus en plus large de biens numériques, voire d'univers numériques, qui ont modifié le quotidien d'une très grande partie des habitants de la planète, par exemple à travers la téléphonie mobile, les jeux en ligne ou désormais les réseaux sociaux. Ces évolutions sont lourdes de conséquences pour de multiples raisons. D'une part, produire des biens et services à partir de ces technologies comme produire des biens numériques s'opère dans des conditions relativement différentes (production à coûts fixes importants, fortes externalités, etc.) qui rendent délicats les traditionnels équilibres de marché et nécessitent une régulation spécifique des marchés. D'autre part, cette mutation conduit à s'interroger sur la nécessaire transformation de certaines façons de voir, notamment en ce qui concerne la propriété, l'innovation, la matérialité ou la dématérialité des biens, la productivité ou la compétitivité, ainsi que la nature du développement économique. La numérisation de la société transforme, et les processus de production et, les produits offerts dans nos économies.

Ces considérations générales et communes à tous les pays du monde étant rappelées, nous proposons de nous pencher sur ce qui, à notre sens, constituent les véritables enjeux de l'économie numérique au Sénégal. De manière globale, il s'agit de profiter des TIC pour moderniser l'administration et les entreprises et offrir aux citoyens une nouvelle forme de société et de leur permettre de profiter pleinement des opportunités offertes par le numérique. En clair, il s'agit de moderniser en profondeur le système productif sénégalais et le mode de vie des sénégalais. Cela renferme principalement trois objectifs fondamentaux :

#### a) Mettre le Sénégal à niveau sur la question des infrastructures

Les télécommunications, les TIC et l'économie numérique reposent principalement des infrastructures de qualité, de surcroit sur toute l'étendue du territoire national. En effet, la présence d'infrastructures de communications de qualité est une condition nécessaire de la compétitivité d'une économie et du bon fonctionnement d'un Etat moderne. L'ancrage territorial des infrastructures est ainsi la condition du développement de l'économie numérique. Il vise à créer de l'attractivité pour les entreprises, même de petite taille, ainsi qu'à faciliter des services tels que les

démarches administratives, la santé ou l'éducation pour les citoyens. Par conséquent, il est nécessaire pour limiter les clivages qui peuvent être engendrés par le numérique, en assurant à chacun un accès à l'ensemble des services innovants offerts par Internet. L'Etat a un rôle pivot à jouer, en créant les conditions de développement des infrastructures et le passage progressif au très haut débit et plus particulièrement la fibre optique qui représente une infrastructure vitale au développement du Sénégal au même titre que les routes ou les réseaux de distribution d'électricité.

Pour cela, au-delà des zones très denses et des zones denses où les opérateurs peuvent déployer la fibre, le déploiement du très haut débit passera nécessairement par des investissements publics en fibre ou sur des technologies alternatives. Oui, il faudra des investissements publics. Beaucoup d'investissements publics, car toute stratégie de développement des infrastructures exclusivement basée sur des fonds privés provenant des opérateurs sera vouée à l'échec. Ces investissements, publics combinés à ceux des privés et autres bailleurs, dans l'économie numérique démultiplient les gains de productivité et accroissent la compétitivité de l'ensemble des autres secteurs de l'économie.

b) Transformer la promesse technologique en progrès économique, social, démocratique et environnemental

L'ambition que le Sénégal doit se fixer dans le cadre de sa stratégie d'économie numérique est de transformer la promesse technologique en progrès économique, social, démocratique et environnemental. Le pays dispose certes d'atouts mais les défis sont nombreux pour y parvenir : Etat, acteurs du secteur, acteurs industriels, PME-PMI, le monde de la recherche doivent ensemble porter leurs actions à la mise en place de pôles de compétitivité qui structurent un écosystème très dynamique d'innovateurs du numérique.

Un chantier majeur du Sénégal porte sur la modernisation de nos entreprises. Les résultats de l'ENTICS³ de 2009 nous ont montré que, tous secteurs d'activité confondus, 90,2% des entreprises et 92,1% de l'administration disposent d'un accès à Internet. Par contre, la quasi-totalité d'entre elles n'a pas accès à des services très haut débit et doit se contenter du même niveau d'offres que les particuliers. L'accès à des débits plus importants dans des conditions tarifaires satisfaisantes représente donc un enjeu de compétitivité pour les entreprises et l'administration sénégalaises, et notamment pour celles situées dans les territoires les moins peuplées du pays. Enfin, il faudra trouver les meilleures modalités d'intégration du numérique dans les procédures des entreprises des autres secteurs de la vie économique (tourisme, agroindustrie, hôtellerie, santé, commerce, transport, services financiers, services postaux

-

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Enquête Nationale sur les Technologies de l'Information et de la Communication réalisée par l'ARTP avec l'appui technique de l'ANSD.

et autres activités économiques) pour les rendre innovantes et compétitives dans un monde globalisé.

Dans le domaine démocratique, tout le monde a pu constater l'apport des TIC avec la mise en ligne du fichier électoral. L'innovation fût de taille, le progrès démocratique ainsi obtenu se passe de commentaire.

En matière d'environnement, l'utilisation des TIC peut produire des effets importants pour un pays comme le Sénégal. Les concepts de croissance verte et de développement durable doivent être pris en compte dans la stratégie pour l'économie numérique en intégrant la production d'énergies renouvelables et l'élaboration d'outils adaptés à la résolution, par exemple, du problème des déchets d'équipements électriques et électroniques.

## c) Familiariser les citoyens aux possibilités offertes par les technologies numériques

Au-delà des infrastructures, l'enjeu de l'économie numérique est aussi de permettre à tous les citoyens, quel que soit leur âge, leur parcours et leur lieu de vie, d'accéder et de se familiariser aux possibilités offertes par les technologies numériques, pour mieux participer à la vie sociale, collaborer, entreprendre, réaliser des projets, agir en consommateur responsable. C'est également la modernisation des usages et des services publics dans les territoires : e-santé, e-éducation, e-administration sont des réponses permettant de compléter l'aménagement numérique des territoires par les infrastructures et de donner un véritable rôle aux territoires dans la diffusion du numérique. A ce propos, la mission originelle de l'ADIE<sup>4</sup> est capitale : moderniser l'administration sénégalaise et rendre accessible, en développant les applications adéquates, les services publics aux citoyens. La réalisation de cette mission est fondamentale pour l'édification d'une « *Economie numérique* ». Il faudra qu'elle la réussisse, celle-là. L'ADIE n'est pas un opérateur de télécommunications, elle n'en a ni la prérogative, ni les moyens.

Aujourd'hui, à mesure que le numérique devient de plus en plus indispensable dans la vie quotidienne et la sphère professionnelle, une forme de « *droit au numérique* » doit être garanti.

-

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> ADIE : Agence de l'Informatique de l'Etat

# 3. <u>Modalités de mise en œuvre et de gouvernance de l'économie numérique au Sénégal</u>

L'édification d'une économie numérique inclusive privilégiant le développement sera une opération de longue haleine qui fera appel à de multiples parties prenantes. Cela nécessitera de la part des multiples et divers acteurs une mobilisation permanente pour assurer d'abord l'élaboration de la stratégie et ensuite une mise en œuvre et un suivi durables des résultats et des engagements qui seront consignés dans la future stratégie. Compte tenu des nombreux aspects que revêtira l'édification de la stratégie, il sera essentiel que l'Etat, à travers ses différents démembrements, le secteur privé, la société civile, les consommateurs, entre autres coopèrent efficacement à leurs différents rôles et responsabilités, en mobilisant leur savoir-faire.

Aujourd'hui, la dimension « économie » du concept l'emporte sur la dimension « numérique ». Il ne s'agit plus simplement de la diffusion des TIC mais surtout de voir les modalités de modernisation de notre tissu économique, social, environnemental. Il s'agit, à proprement parler, de procéder à une révolution en bonne et due forme qui consiste en premier lieu à adapter l'organisation de l'Etat aux enjeux du numérique. La révolution numérique qui a commencé il y a près de 30 ans, s'est amplifiée fortement au fil du temps et est devenue un phénomène de grande ampleur qui touche aujourd'hui tous les secteurs de la vie économique, tous les acteurs de la société, individus, entreprises, institutions.

C'est ainsi que, compte tenu des enjeux décrits ci-dessus, des connexions nécessaires entre le département ministériel de l'économie et les autres secteurs d'activité, des ressources financières à mobiliser pour garantir le succès de la stratégie et sa mise en œuvre, une gouvernance d'ensemble au plus haut niveau gouvernemental devra être mise en place.

Il faut noter que l'organisation administrative sénégalaise, dans le domaine du numérique, caractérisée par une certaine dispersion des structures et des tâches, se trouve en quelque sorte dépassée par ce mouvement de fond parce qu'elle ne dispose pas d'un lieu capable de préparer une stratégie d'ensemble, de fédérer les actions, de traiter globalement les problématiques communes. Le potentiel de croissance et de compétitivité apporté par le numérique ne peut, dans ces conditions être pleinement exploité.

Il est évident que l'efficacité de la politique publique dans le domaine du numérique passe par la définition et la mise en œuvre d'une politique globale sur le numérique. Aussi, de manière à assurer le succès du Sénégal, une gouvernance en deux niveaux pourrait être envisagée : un Conseil National de l'Economie Numérique (CNEN) et un Comité de Pilotage (CP) dont les rôles et les responsabilités peuvent être les suivants :

- Le CNEN serait une instance interministérielle présidée par le Premier Ministre ou à défaut par le Ministre de l'Economie et des Finances<sup>5</sup>. Il « insuffle » la dynamique et a pour rôle de valider la stratégie et le plan d'action, formaliser la vision et les ambitions, garantir l'allocation des moyens et des ressources nécessaires, assurer la prise de toute mesure législative ou réglementaire de nature à contribuer au développement de l'économie numérique.
- Le CP, lui « fixe le cap et évalue ». Ce serait une instance présidée par le Ministre en charge de l'économie numérique. Il a pour rôle de proposer au CNEN les grandes orientations d'une stratégie nationale de développement de l'économie numérique, de coordonner les plans d'actions à mettre en œuvre, d'élaborer les rapports de suivi et d'évaluation à soumettre à l'approbation au CNEN sur l'état d'avancement des plans d'actions et sur le niveau atteint par le Sénégal dans sa marche vers l'économie numérique.

Ousmane NDIAYE

ndiaye\_ous@hotmail.com

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le Ministère de l'Economie et des Finances est le seul département ministériel qui a une bonne connaissance du tissu économique sénégalais, des entreprises, leur organisation et les liens inter et intra sectoriels. Il est aussi le seul apte à mobiliser des ressources publiques conséquentes pour le financement nécessaire à la mise en œuvre de la stratégie.